

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Bid Fax: (204) 983-0338

R3C 2Z1

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet							
Swather							
Solicitation No N° de l'invitation		Date					
01587-130293/A		2012-12-19					
Client Reference No N° de référence du client 01587-130293							
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$WPG-014-8336							
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	٧I	ИE			
WPG-2-35104 (014)							
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire							
at - à 02:00 PM on - le 2013-01-29			Central Standard Time CST				
F.O.B F.A.B.							
Plant-Usine: Destination	Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur			
Fagan, Mike			wpg014				
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX No N° de FAX					
(204) 983-6103 ()			(204) 983-7796				
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service AGRICULTURE AND AGRI-I 6000 C&E TRAIL LACOMBE Alberta T4L1W1 Canada	es et construction:						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée					
See Herein						
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur						
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur						
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)						
Signature	Date					



01587-130293/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01587-130293

WPG-2-35104

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Appendice A1 Matrice de conformité - Spécifications techniques minimales obligatoires

01587-130293/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01587-130293

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35104

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions . Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30) Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 01587 - 130293/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01587-130293

WPG-2-35104

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au **Manitoba**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier) Section II : Soumission financière (1copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01587-130293

01587-130293/A

WPG-2-35104

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Capacité d'exécuter la gamme complète des travaux décrits à l'Annexe « A ».
- (b) Fourniture de répondre aux caractéristiques obligatoires telles que détaillées dans l'appendice A1, Matrice de conformité.

NOTEZ: Avec leur soumission, les soumissionnaires doivent inclure de la documentation technique telle que des fiches signalétiques, des brochures techniques et des

photographies ou définis à l'annexe A1 : bien précise n'a été des illustrations pour démontrer que chacun des critères obligatoires
Matrice de conformité, est satisfait. Si aucune documentation technique
publiée, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet

expliquant en détail comment

sa proposition est conforme sur le plan technique.

1.2 Évaluation financière

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01587-130293

01587-130293/A

WPG-2-35104

Clause du Guide des CCUA A0222T (2010-01-11), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés. qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

01587-130293/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01587-130293

WPG-2-35104

soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

déclarée non recevable.

pieii	1	ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c)	() est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d)	() n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro

Solicitation No. - N° de l'invitation 01587-130293/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client 01587-130293

File No. - N° du dossier WPG-2-35104 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d'attestation valide, à savoir le numéro : ______.

Des renseignements supplémentaires sur le <u>PCF</u> sont offerts sur le site Web de RHDCC.

01587-130293/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01587-130293

WPG-2-35104

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin et le Spécifications techniques minimales obligatoires à l'appendice « A1 ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des *clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 28 mars 2013.

La meilleure date de livraison qui peut être offerte est _____ (insérer la date).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Mike Fagan Spécialiste en approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisioinnements 167, av. Lombard, pièce 100 Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204 983-6103 Télécopieur : 204 983-7796

Courriel: mike.fagan@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou

Solicitation No. - N° de l'invitation $01587 \hbox{--} 130293/A$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01587-130293 WPG-2-35104

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 01587 - 130293/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01587-130293

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35104

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : Agriculture et Agrialimentaire Canada

Chargé de projet à déterminée à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l' pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans

le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Nom : Téléphone : Télécopieur : Titre : Télécopieur : Courriel : Adresse : Adresse : Adresse : Adresse de paiement - prix de lot ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont exclus et la taxe sur les produits et								
Titre : Télécopieur : Courriel : Courriel : Adresse : 6. Paiement À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant								
Organisation : Courriel : Adresse : 6. Paiement 6.1 Base de paiement - prix de lot ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant								
Adresse : 6. Paiement 6.1 Base de paiement - prix de lot ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant								
6. Paiement 6.1 Base de paiement - prix de lot ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant								
6.1 Base de paiement - prix de lot ferme À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant								
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \$ (insérer le montant								
sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de\$ (insérer le montant								
sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B, selon un montant total de\$ (insérer le montant								
travaux.								

6.2 Limite de prix

SACC Manual clause C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

SACC Manual clause H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger C5201C (2008-05-12) Frais de transport payés d'avance Inspection et acceptation

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ 01587 - 130293/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Client Rei. No. - N° de rei. du clien

01587-130293

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35104

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Instructions relatives à la facturation (H5001C 2008-12-12)

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Manitoba**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2012-11-19) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Appendice A1, Matrice de conformité Spécifications techniques minimales obligatoires; et
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission).

11. Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12) Assurances

01587-130293/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01587-130293

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35104

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

BESOIN

Agriculture et Agroalimentaire Canada situé à Lacombe, en Alberta, a besoin d'une (1) nouvelle faucheuse-andaineuse de 4,5 mètres (faucheuse-andaineuse automotrice de 15 pieds).

La faucheuse-andaineuse servira à récolter le canola et diverses variétés de céréales, de légumineuses et possiblement d'autres plantes ou plantes fourragères. Les parcelles sont généralement de 3,7 m de largeur sur 15 m de longueur (12 pieds sur 50 pieds). La taille de la faucheuse est très importante, car une largeur de 3,7 m (12 pieds) serait insuffisante pour tailler les plantes, alors qu'une faucheuse de 5,5 m (18 pieds) serait trop large pour la plupart des parcelles. Les plantes sont semées en parcelles de 4,3 m (14 pieds) de large.

La liste détaillée des exigences se trouve dans le document suivant :

ANNEXE A1 : MATRICE DE CONFORMITÉ — SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES OBLIGATOIRES

Il est obligatoire de remplir la matrice de conformité pour être pris en compte pour le présent contrat.

La satisfaction est définie comme étant une indication de la conformité à chacun des critères obligatoires. Les entrepreneurs doivent indiquer s'ils satisfont (oui) ou ne satisfont pas (non) aux spécifications. Les soumissions doivent respecter tous les critères obligatoires pour être jugées recevables sur le plan technique.

Avec leur soumission, les soumissionnaires doivent inclure de la documentation technique telle que des fiches signalétiques, des brochures techniques et des photographies ou des illustrations pour démontrer que chacun des critères obligatoires définis à l'annexe A1 : Matrice de conformité, est satisfait. Si aucune documentation technique bien précise n'a été publiée, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.

La matrice de conformité est disponible comme pièce jointe électronique en format PDF sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Si vous souhaitez obtenir l'annexe A1 en format MS Excel, veuillez communiquer avec l'autorité contractante de TPSGC indiquée ci-dessous.

Mike Fagan Spécialiste en approvisionnement

N° de téléphone : 204-983-6103 N° de télécopieur : 204-983-7796

Adresse de courriel : mike.fagan@tpsgc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation 01587 - 130293/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg014

Client Ref. No. - N° de réf. du client 01587-130293

File No. - N° du dossier WPG-2-35104 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Une fois remplie, l'annexe B sera considérée comme la soumission financière du soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent préciser la devise de la soumission financière.

Les prix indiqués doivent être des **prix unitaires fermes**, destination FAB, y compris tous les frais de livraison et de déchargement, conformément aux exigences établies à l'annexe A : Besoin et à l'annexe A1 : Matrice de conformité. La TPS/TVH, si elle s'applique, doit être indiquée séparément sur toute facture résultante. (Exempt de TVP)

Le paiement net devra être effectué dans les 30 jours et conformément aux barèmes de prix suivants :

N° de	Description	Qté	Unité de	Prix
l'arti- cle			distri- bution	
1	Faucheuse-andaineuse de 4,5 m (15 pieds) conforme aux exigences définies à l'annexe A : Besoin et à l'annexe A1 : Matrice de conformité.	1	Unité	\$
2	Garantie : minimum d'un an sur place pour toutes les pièces et la main-d'œuvre, tel qu'indiqué à l'annexe A1 : Matrice de conformité.	1	Ens.	\$
3	Frais de livraison : comprend les frais de déchargement, destination FAB à : Agriculture et agroalimentaire Canada 6000, sentiers C et E Lacombe (Alberta) T4L 1W1	1	Ens.	\$
	\$			
	\$			
	\$			